

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du huit septembre (1891), de nommer M. François Kirouac, membre de la corporation des commissaires d'écoles catholiques de Québec.

Erection de municipalités scolaires

Détacher de la municipalité scolaire d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, tout le territoire comprenant le village d'Yamachiche tel que délimité par la proclamation du 5 avril 1887, et les lots portant les numéros suivants aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse d'Yamachiche, savoir: les lots Nos. 557 à 586, 701 à 857, et 977 à 1019 inclusivement, formant l'arrondissement No. 1 de la dite municipalité scolaire; les lots Nos. 1124 à 1170 inclusivement, formant la concession connue sous le nom de *petit village de la Rivière-du-Loup*; les lots Nos. 1044 à 1072 inclusivement, formant la concession dite de *Vide-Poche*, et les lots Nos. 977 à 1005 inclusivement, formant celle des *Petites Terres*, et l'ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Municipalité scolaire du village d'Yamachiche"; la dite érection ne devant prendre effet qu'au premier juillet prochain (1892).

Eriger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Notre-Dame des Neiges de Masson," dans le comté d'Ottawa, le territoire tel que ci-après désigné, savoir: les rangs I et II du canton de Buckingham, depuis le No. 1, inclusivement, jusqu'au No. 16 aussi inclusivement; c'est-à-dire l'arrondissement No. 1 du canton de Buckingham, et une partie de l'arrondissement No. 2 de l'Ange-Gardien; de plus la moitié sud du rang No. 3 du dit canton de Buckingham, depuis la Rivière du Lièvre jusqu'à et y compris le No. 16; ceci est encore une partie de l'arrondissement No. 2 de l'Ange-Gardien. Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892), et n'affectera que les catholiques seulement.

Aération des classes

En hygiène, comme dans toutes les autres sciences, les données positives, les règles sûres se propagent et influent de plus en plus sur nos habitudes. Les écoles doivent être les premières à bénéficier de ce progrès. Il est certain, par exemple, qu'aucun lieu habité ne souffre davantage d'une aération mesquine.

L'air pur est aussi indispensable au cerveau qu'aux poumons. Le travail intellectuel réclame, aussi impérieusement que la santé corporelle, une atmosphère sans cesse renouvelée. L'enfance est l'âge où la fonction respiratrice a le plus d'énergie, où les organes de la respiration sont les plus délicats et les plus fragiles. Voilà de ces vérités d'expérience qu'il ne faut jamais perdre de vue, et sur lesquelles nous ne saurions trop appeler l'attention.

On chercherait en vain aujourd'hui, des classes hermétiquement closes du matin au soir; mais on en découvrirait peut-être quelques-unes qui s'ouvrent à huit heures avec les odeurs douteuses de la veille. Cette négligence même devient rare; les coupables ne songent pas à en contester le fâcheux effet.

Nous verrons encore, de temps à autre, une salle de classe transformée en réfectoire, à l'usage des enfants qui ont de longues distances à parcourir. Nous verrons aussi le poêle de fonte servant à réchauffer les écuelles de soupe ou à rôtir les tartines de fromage. L'aération n'y gagne rien, sans nul doute; mais ce sont des maux presque inévitables dans les locaux exigus ou mal agencés. Pour ne pas trop nous en affliger et pour nous armer de patience, il suffit d'évoquer le souvenir des écoles légendaires où séchait le linge,—quelquefois les langes—de la famille, où s'accumulaient les provisions de bouche, où s'installaient, pendant les grands froids, la serre et la fruiterie!

Nous avons fait du chemin; nous en ferons encore.

Partout, ou à peu près partout, l'entrée est interdite aux chats, aux chiens, à tous les commensaux qui ne contribuent pas à la salubrité du milieu, et dont la présence, toujours incon-